



Crédit : tournonslapage.org/fr/outils-et-ressources

Bâtir de nouvelles relations entre la France et l'Afrique

Une contribution du mouvement Tournons La Page



TOURNONS LA PAGE
Pour l'alternance démocratique en Afrique

La France est à un basculement de ses relations avec les sociétés africaines. L'annonce du retrait des forces de Barkhane du Mali et le rejet croissant de la présence française dans les pays de l'ancien « pré-carré » montrent qu'il n'est plus de statu quo possible.

Le mouvement de défiance vis-à-vis de la France est profond, populaire. Il se nourrit de l'héritage colonial, de l'arrogance des élites françaises et du soutien de Paris aux régimes dictatoriaux. Mais aussi d'une présence militaire permanente, de profondes erreurs d'appréciation sur la nature des conflits ou de la fermeture des frontières et des restrictions de visas. Réduire ces manifestations à une simple manipulation des opinions par des puissances étrangères ou des gouvernements en quête de légitimité, comme le font encore trop souvent les autorités françaises, est finalement un déni de la réalité.

Les citoyen-ne-s africain-e-s ont la volonté profonde d'être souverain-e-s, de déterminer le cours de leur histoire et aspirent à la démocratie, à la liberté, à l'égalité entre les femmes et les hommes et à la justice sociale. Partout, les mobilisations de la jeunesse s'opposent aux manipulations électorales, exigent le respect des règles constitutionnelles – notamment la limitation du nombre de mandats présidentiels –, rejettent les pouvoirs dynastiques. Elles dénoncent la responsabilité des élites africaines dans la captation des ressources et mettent les questions de lutte contre la corruption et de redevabilité au cœur de leurs revendications. Les coups d'États qui se sont récemment succédés au Sahel, parfois en s'appuyant sur ces mobilisations, ne briseront pas les aspirations populaires. Mais cette fois encore, comme lors des « printemps arabes », les pouvoirs publics français n'ont pas pris la mesure de ces mouvements, de leur force et des profonds changements politiques et sociétaux qu'ils induisent.

**« LES DISCOURS
ANNONÇANT, CHAQUE
FOIS, « LA FIN DE LA
FRANÇAFRIQUE » NE
SUFFISENT PLUS. »**



Crédit : tournonslapage.org/fr/outils-et-ressources

Quelques jalons ont été posés ces dernières années, avec des avancées sur les questions mémorielles – reconnaissance des crimes de la colonisation et des responsabilités françaises dans le génocide des Tutsis du Rwanda par exemple – ou sur la nécessité de restituer les biens culturels spoliés. Le récent sommet Afrique-France de Montpellier a écarté les vieux dictateurs pour donner la parole à d'autres voix, issues des sociétés civiles, du monde économique, intellectuel ou de la diaspora. Mais ces ouvertures ne suffisent pas à tracer pas un chemin de rupture. Elles n'ont pas permis de transformer le rapport de la France à ses anciennes colonies, ni la perception que les peuples africains en ont. Les discours annonçant, chaque fois, « la fin de la Françafrique » ne suffisent plus.

Tourner la page de ces relations asymétriques et tisser de nouveaux liens avec l'Afrique impose une profonde remise en question de la politique étrangère française. En premier lieu, la France doit se départir de cette posture qui considère qu'elle a une « vocation » africaine. Une refondation des relations entre la France et le continent africain passe nécessairement par une « mise en retrait » politique et militaire de Paris, en acceptant tout simplement que la France soit un partenaire parmi d'autres et que l'histoire de l'Afrique puisse aussi s'écrire sans la France. L'ampleur et l'horizon de ce pas de côté, comme les modalités de sa concrétisation, doivent être mis en débat. Des mesures symboliques – comme en finir avec les sommets Afrique-France – sont nécessaires. Mais cette volonté doit se traduire en actes concrets sur les questions militaires, démocratiques, économiques ou mémorielles. Elle doit s'accompagner d'une profonde refondation institutionnelle et doctrinale, autour de quelques principes :


- Mettre **la démocratie, les droits humains, la redevabilité et l'État de droit au cœur de la politique étrangère française**, en Afrique comme ailleurs.
- **Respecter l'indépendance et la souveraineté des peuples africains**, et donc leur capacité à décider de leur trajectoire politique et économique comme de leurs alliances, et **faire preuve d'humilité sur les prétendus devoirs de la France**, pour en finir avec les postures et les injonctions.
- Ouvrir, en France, un **débat démocratique** sur la refondation de la politique étrangère en Afrique, en y associant les parlements – français et africains – et en donnant toute sa place au **dialogue avec les sociétés civiles**.
- Privilégier les **approches multilatérales** sur les questions sécuritaires, environnementales ou économiques. Les réponses aux enjeux climatiques, de financement du développement, de lutte contre l'évasion fiscale ou de régulation des multinationales s'inscrivent nécessairement dans des horizons de coopérations internationales.
- Mettre la **justice** – sociale, fiscale, climatique – au cœur de l'action de la France dans les instances internationales, en veillant à la **cohérence des politiques**, sur les terrains de l'aide publique, du commerce extérieur, de la fiscalité ou de la politique agricole. Une politique de coopération internationale ambitieuse doit être assumée devant les citoyen-ne-s comme le moyen de réussir les transformations économiques, sociales, démocratiques et écologiques à l'échelle du monde. En d'autres termes, faire de la **solidarité internationale** un mode d'action pour construire le « vivre ensemble ».



Crédit : tournonslapage.org/fr/outils-et-ressources

Il n'y a aucune naïveté dans cette approche de la politique internationale et les puissances qui profitent aujourd'hui des difficultés françaises pour s'implanter en Afrique défendent aussi, parfois au prix des pires exactions, leurs propres intérêts. Mais chercher à maintenir, à tout prix, un « rang » de grande puissance en défendant une zone d'influence prétendument « naturelle » est une chimère. Cette politique se fracasse aujourd'hui sur les réalités africaines. Au contraire, faire preuve de lucidité implique de donner aujourd'hui la priorité aux approches multilatérales pour peser sur l'évolution du monde – comme la France a su le faire avec l'accord de Paris – et contribuer à l'émergence de réponses globales aux crises économiques, environnementales, sanitaires ou sécuritaires.

Paradoxalement, le rejet de la présence française est tel aujourd'hui en Afrique que c'est dans la banalisation de sa politique étrangère avec le continent et dans l'affirmation de ces principes que Paris pourra – peut-être – y regagner une influence.



1

**Mettre la démocratie,
les droits humains,
la redevabilité et
l'État de droit au cœur
de la politique étrangère**

La loi française d'orientation et de programmation relative à la politique de développement et de solidarité internationale du 4 août 2021 fait explicitement mention de la défense des libertés fondamentales, de la promotion des valeurs de la démocratie, de l'État de droit et de l'appui aux mécanismes de la bonne gouvernance. L'enjeu est aujourd'hui de concrétiser ces orientations dans les prises de position publiques et de se doter des outils d'une politique ambitieuse de soutien à la démocratie, aux droits humains et à l'État de droit. Contribuer au renforcement de l'État de droit et des contre-pouvoirs, c'est construire une stabilité de long terme.

Le temps n'est plus aux interventions feutrées, la politique étrangère française doit être lisible et visible. Avoir une voix qui porte sur les questions démocratiques et de droits humains, en finir avec la diplomatie du « double standard », y compris vis-à-vis de gouvernements qui peuvent être nos alliés sur le terrain sécuritaire, est un impératif pour rendre sa crédibilité à la diplomatie française. Il ne s'agit pas ici d'imposer des processus démocratiques de l'extérieur mais de prendre des positions fortes, en assumant les conséquences sur le terrain économique ou diplomatique, et de soutenir celles et ceux qui s'engagent dans la défense des droits humains.

« LE TEMPS N'EST PLUS AUX INTERVENTIONS FEUTRÉES »

-
- **Dénoncer systématiquement, publiquement et fortement, les violations des droits humains et se doter d'une véritable politique de protection et d'accueil des défenseuses et défenseurs des droits humains**, avec l'organisation de l'accueil et du soutien des personnes menacées et la mise en place de « points focaux » dans les ambassades.
 - **Déployer une véritable diplomatie féministe**, engagée dans le soutien aux luttes contre les violences sexistes et sexuelles, contre les discriminations et les inégalités de genre et pour l'accès aux droits sexuels et reproductifs.
 - **Condamner toutes les tentatives de coups d'États, qu'ils soient militaires ou constitutionnels, et les manipulations électorales**. Adopter des positions communes au sein de l'Union européenne et des Nations Unies pour établir un régime de sanctions personnalisées (interdictions de voyages, gels des avoirs, etc.) à l'égard des responsables de régimes qui se maintiennent ainsi au pouvoir et/ou qui se rendent coupables de violation des droits humains.
 - **Créer une « Délégation permanente aux droits humains et à la coopération internationale » au sein du Parlement français**, sur le modèle de la sous-commission DROI du parlement européen ou de la « Commission des droits de l'homme et de l'aide humanitaire » du Bundestag allemand. D'une façon plus générale, renforcer les moyens des groupes parlementaires sur le suivi et le contrôle de la politique étrangère française.

2

Démilitariser les relations entre la France et l'Afrique

Les crises africaines sont bien souvent, en premier lieu, des crises de citoyenneté auxquels la France répond aujourd'hui par une approche exclusivement sécuritaire, dans une grande confusion quant à la nature réelle des menaces. La « guerre contre le terrorisme » s'est imposée comme un impératif absolu de la politique africaine, qui donne à l'appareil militaire la primauté sur l'appareil diplomatique et sur la coopération au développement. Les gouvernements qui s'impliquent dans la lutte contre le djihadisme bénéficient d'une « rente » sécuritaire, qui leur garantit à la fois des soutiens financiers et l'absence totale de condamnations des violations de droits dont ils pourraient être responsables. Toute considération autre que sécuritaire, notamment en matière de droits humains, est devenue inaudible ou secondaire pour les autorités françaises.

L'enlisement du conflit au Sahel et le retrait des troupes françaises du Mali démontrent pourtant l'échec de cette approche. Le redéploiement du dispositif militaire vers le Niger ou d'autres pays de la région n'est pas davantage une solution durable. L'échec de l'opération Barkhane devrait au contraire être l'occasion d'un large débat public sur les enjeux sahéliens et, plus largement, sur le maintien des bases militaires françaises en Afrique et sur les principes et la doctrine des interventions extérieures françaises. Il est aujourd'hui nécessaire de remettre à plat l'ensemble de la politique française de coopération militaire et sécuritaire en Afrique et de prendre acte de l'impossibilité, pour la France, d'y intervenir seule. De la même façon, un large débat citoyen s'impose sur la place des ventes d'armes dans la politique extérieure française, commerciale, diplomatique et sécuritaire.

**« IL EST AUJOURD'HUI NÉCESSAIRE
DE REMETTRE À PLAT L'ENSEMBLE
DE LA POLITIQUE FRANÇAISE
DE COOPÉRATION MILITAIRE ET
SÉCURITAIRE EN AFRIQUE »**

-
- **Clarifier la position de la France en matière d'engagement militaire dans les conflits extérieurs**, en définissant précisément les règles et les modalités, notamment **en réaffirmant le principe de placer l'ensemble de ces interventions éventuelles sous mandat et commandement des Nations Unies**. Faire précéder toute intervention militaire d'un débat et d'un vote au Parlement, à renouveler chaque année pour en autoriser la prolongation.
 - **Accroître la transparence en matière de coopération militaire et sécuritaire**, en intégrant ces questions au rapport annuel au Parlement sur les ventes d'armes françaises, qui doit lui-même devenir exhaustif pour que le contrôle parlementaire puisse véritablement s'exercer. Les nouveaux accords de coopération militaire, notamment ceux signés ces dix dernières années avec les pays du Sahel, doivent être rendus publics.
 - **Interdire l'exportation de matériel de surveillance, de sécurité et de maintien de l'ordre aux régimes susceptibles de les utiliser dans la répression** des manifestations pacifiques ou dans la neutralisation des activités associatives et politiques. De la même façon, mettre fin à toute forme de soutien, notamment via la coopération militaire ou sécuritaire, à des régimes responsables de violations des droits.



3

**Changer de paradigme
dans l'accompagnement
des sociétés civiles**

Au sommet Afrique-France de Montpellier, la mise en scène d'un dialogue direct avec la société civile est un succès de communication qui porte le message d'une « rupture avec la Françafrique » des dictateurs et des réseaux occultes. En réalité, l'initiative est en profond décalage avec les dynamiques de la jeunesse et des mouvements civiques et démocratiques. Elle cantonne les bouleversements des sociétés africaines aux champs de l'économie et du numérique. Elle masque surtout un vrai recul du dialogue politique, alors que les espaces de discussion avec les organisations françaises et africaines se sont considérablement réduits sur la dernière décennie. Les pouvoirs publics français restent réticents à dialoguer avec des acteurs qui portent des ambitions de transformations politiques et sociales, encore plus à les financer. Les fonds consacrés au renforcement des sociétés civiles sont aujourd'hui dérisoires.

Pour aller au-delà des déclarations de principe, la coopération française doit rompre avec sa posture très conservatrice sur les questions de gouvernance, qui résume la démocratie aux réformes administratives et au bon fonctionnement de l'appareil d'État, quand elle ne sert pas de paravent à des politiques de libéralisation. La France doit soutenir de manière concrète les mouvements et les organisations engagés dans la promotion de la démocratie, la défense des droits et des libertés ou la justice sociale.

**« LES FONDS CONSACRÉS AU
RENFORCEMENT DES SOCIÉTÉS
CIVILES SONT AUJOURD'HUI
DÉRISOIRES »**

-
- **Renouer le dialogue** entre le gouvernement, les parlementaires, les ambassades et les sociétés civiles africaines, dans leur diversité.
 - **Augmenter la part de l'aide publique au développement (APD) transitant par les organisations de solidarité internationale** et rendre possible le financement intégral des actions des organisations de défense des droits humains comme c'est le cas pour l'action d'urgence humanitaire.
 - **Augmenter le soutien direct aux mouvements et organisations des sociétés civiles du Sud** engagés dans la promotion de la démocratie, de la justice sociale, de la défense des droits et des libertés ou la lutte contre la corruption et, d'une façon plus générale, **augmenter la part d'aide publique consacrée au renforcement de l'État de droit et des contre-pouvoirs** (Parlements, médias, etc.).



4

**Défendre une approche
des migrations centrée
sur la dignité humaine,
la sécurité des personnes
et l'universalité des droits**

La France et l'Union européenne s'enferment dans une gestion sécuritaire des migrations. Elles tentent, par tous moyens, de les contrôler et de les contraindre. Elles sont pourtant une dimension inéluctable de nos sociétés globalisées et bien souvent la conséquence des crises climatiques, de la confiscation du pouvoir politique et économique, de la répression et du manque de perspectives qui en résulte pour la jeunesse. Plutôt que d'accompagner ces migrations, les pays européens se défont de leurs responsabilités en conditionnant l'aide publique au développement ou la délivrance des visas à la mise en œuvre, par les pays africains eux-mêmes, de politiques de contrôle des migrations et de réadmission. Le droit de vivre en famille et le droit d'asile, en particulier, sont remis en question par les législations successives sur le regroupement familial et l'externalisation des frontières dans des pays où les droits humains sont bafoués. Les stratégies de précarisation des migrant·e·s sont des atteintes à la dignité et à la santé, tout autant que des freins à l'intégration.

Ces politiques très coûteuses n'ont aucune efficacité. Elles ont pour conséquences une augmentation des décès ou des disparitions sur les routes de l'exil, la généralisation des violations des droits fondamentaux des personnes migrantes le long du parcours migratoire, la systématisation des centres de détention et la criminalisation des personnes exilées et de celles et ceux qui leur viennent en aide. Elles créent une « rente sécuritaire » pour les gouvernements qui les mettent en œuvre.

Il est urgent de rompre avec la rhétorique de la « bombe démographique » africaine ou du risque de « submersion migratoire » et, au contraire, de reconnaître la contribution positive des migrations, aussi bien pour les pays d'accueil que pour les pays de départ. La refonte de la politique migratoire est essentielle pour renouer une relation entre les sociétés. Et il n'y aura pas de politique d'influence française dans le monde sans politique de mobilités assumée.

**« LA REFONTE DE LA POLITIQUE
MIGRATOIRE EST ESSENTIELLE
POUR RENOUER UNE RELATION
ENTRE LES SOCIÉTÉS »**

-
- **Renoncer aux politiques d'externalisation des frontières et aux accords de réadmission**, en premier lieu avec les pays responsables de violation des droits humains, et cesser de conditionner l'aide publique au développement, française ou européenne, à la mise en œuvre de politiques migratoires répressives.
 - **Promouvoir et financer les conditions d'un accueil digne et inconditionnel** et d'une intégration sociale et citoyenne des exilé·e·s, en particulier des mineur·e·s non accompagné·e·s. Permettre le libre choix du pays de l'espace Schengen où les exilé·e·s souhaitent déposer une demande d'asile.
 - **Ouvrir des voies de migration légales** par l'attribution d'un plus grand nombre de visas, notamment pour les étudiants africains, favoriser les migrations circulaires et multiplier les dispositifs d'échanges.

Sommet
sur le financement
des économies africaines
Paris — 18 mai 2021

Summit
on the Financi
of African Eco
Paris — 18 May 2021

Sommet
sur le financement
des économies africaines
Paris — 18 mai 2021

5

**Porter l'agenda ambitieux
d'un système économique
plus juste**

Crédit : Flickr - International Monetary Fund - Photo/Cyril Marcellhac, 18 Mai 2021

Partout en Afrique les populations se mobilisent contre la confiscation du pouvoir politique, mais aussi contre la corruption des élites, la confiscation des ressources et la prédation économique. Les enjeux de mobilisation des ressources internes, de financement des secteurs sociaux, de souveraineté économique et monétaire, de lutte contre la pauvreté et les inégalités, de redistribution des richesses ou de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale sont aussi des enjeux démocratiques : faire des politiques de développement, de la fiscalité ou des priorités d'investissement un objet du débat public participe des conditions de l'alternance politique.

Le franc CFA est aujourd'hui un des héritages coloniaux les plus symboliques mais aussi les plus concrets, qui cristallise le rejet de la présence française en Afrique. Sans doute a-t-il apporté une certaine stabilité monétaire aux pays qui ont cette devise en commun, mais au prix du renoncement à d'importants leviers de pilotage économique, d'une perte de compétitivité et d'une tutelle française sur la gestion des réserves de change et le contrôle de convertibilité. C'est aujourd'hui un obstacle majeur à l'élargissement de l'intégration régionale. L'annonce récente d'une réforme du dispositif, qui ne concerne pour l'instant que la zone ouest-africaine, est un premier pas, mais sans que les liens soient rompus et la souveraineté monétaire des États concernés retrouvée. Il est temps aujourd'hui de tourner définitivement la page de ce dispositif, pour l'ensemble de la zone Franc.

La refondation des relations entre la France et l'Afrique passe également par un engagement plus important au sein des institutions financières internationales pour que le Fonds monétaire international et la Banque mondiale abandonnent leurs conditionnalités économiques régressives. Un plus grand investissement de Paris dans les négociations multilatérales sur le commerce, la fiscalité ou le changement climatique est nécessaire, si elle n'y défend pas ses seuls intérêts mais une communauté d'intérêts avec les pays les plus pauvres. Mais là encore, un changement de posture s'impose : la France ne peut plus être « la voix de l'Afrique » ou celle des pays en développement mais doit user de son influence pour que ces pays soient réellement à la table des négociations. Elle doit s'impliquer dans des dynamiques de coopération au sein d'espaces multilatéraux, notamment des Nations Unies, qui disposent seuls de la légitimité pour faire progresser les méthodes, la gouvernance et les instruments du droit international et contribuer à la résolution des conflits.

**« LA FRANCE NE PEUT PLUS ÊTRE « LA VOIX DE L'AFRIQUE »
OU CELLE DES PAYS EN DÉVELOPPEMENT MAIS DOIT USER DE
SON INFLUENCE POUR QUE CES PAYS SOIENT RÉELLEMENT À
LA TABLE DES NÉGOCIATIONS. »**

- **Donner une totale indépendance aux banques centrales des zones CFA**, sans représentation ou intervention françaises. Les États qui ont aujourd'hui le franc CFA en partage doivent pouvoir retrouver leur totale souveraineté monétaire, décider d'une parité fixe ou flottante de leur monnaie avec l'euro ou toute autre monnaie internationale – éventuellement d'un panier de monnaies – et définir les règles de leur éventuelle intégration monétaire.
- **Refuser tout conditionnement de l'aide aux intérêts économiques, migratoires et sécuritaires de la France et de l'Union européenne.** Rendre l'aide publique plus efficace dans la lutte contre la pauvreté et les inégalités **en augmentant la part des dons** – la France est aujourd'hui un des pays de l'OCDE dont la part des prêts dans l'aide publique est la plus importante –, en ciblant davantage **les pays les plus pauvres et les États les plus fragiles**, en augmentant significativement la part de l'APD consacrée aux **secteurs sociaux de base** et en soutenant des modèles de développement inclusifs, résilients, contribuant à la réalisation des droits humains et à la souveraineté alimentaire des populations.
- **Reconnaître la coresponsabilité des prêteurs – dont la France – dans la façon dont se nouent les crises de la dette** et annuler l'ensemble des créances issues de prêts octroyés à des États dont les dirigeants sont responsables de détournements. **Promouvoir un mécanisme multilatéral de restructuration des dettes souveraines**, indépendant des créanciers, transparent et contraignant, qui donne la priorité aux droits humains et à la satisfaction des besoins fondamentaux des populations.
- **Réviser les conventions fiscales bilatérales entre la France et les pays africains**, bien souvent très favorables aux intérêts des entreprises multinationales, accompagner les pays qui s'engagent dans des réformes fiscales plus justes et progressives, **appuyer le renforcement des administrations fiscales nationales** des pays africains en matière de lutte contre l'évasion fiscale.
- Agir, en France et au niveau multilatéral, en faveur de la **transparence fiscale** (mise en place de registres publics des bénéficiaires effectifs et reporting pays par pays public des informations clés et des impôts payés par les multinationales) et promouvoir la création, au sein des Nations Unies, d'un organisme fiscal international qui permette à tous les États de participer aux négociations sur les réformes du système fiscal international.
- La loi relative au **devoir de vigilance des multinationales**, adoptée en 2017 par le Parlement français, est une avancée majeure. Elle crée une obligation, juridiquement contraignante pour les multinationales, d'identifier et de prévenir les atteintes aux droits humains, à la santé et à la sécurité des personnes et à l'environnement. La France doit désormais s'assurer de sa mise en œuvre, notamment en intégrant la dimension de genre, et porter ces principes auprès de l'Union européenne où une directive est aujourd'hui en préparation.
- Augmenter les moyens de la justice et de la police spécialisées dans la **lutte contre la corruption internationale** et la délinquance économique et financière. L'adoption, en 2021, d'un cadre législatif pour la **restitution des « biens mal acquis »** constitue une avancée indéniable, qu'il s'agit aujourd'hui de mettre en œuvre par l'application effective des principes de transparence, de redevabilité et d'inclusion de la société civile dans les processus de restitutions.



Faire de la justice climatique un enjeu de solidarité internationale

Crédit : Unsplash.com - Yasmine Arfaoui - 10 Octobre 2019

Aucune région du monde n'échappe aux impacts de la crise climatique mais les pays du Nord, ainsi que les multinationales des secteurs les plus émetteurs, ont une responsabilité historique dans l'augmentation des émissions mondiales de gaz à effet de serre. Les peuples qui y ont le moins contribué en sont les premières victimes, tout en ayant le moins de moyens pour s'en protéger. La lutte contre le réchauffement est donc aujourd'hui une question de justice climatique, qui implique de traiter de concert les enjeux environnementaux et sociaux, de donner au pays en développement les moyens de s'adapter aux changements et de promouvoir d'autres modèles de production et de consommation. Les pays les plus riches, dont la France, doivent respecter leurs engagements en matière de financement des politiques de transition climatique et s'engager davantage dans la réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre.

Pour les sociétés africaines, l'enjeu est ainsi que la transition écologique ne se fasse pas à leurs dépens, par la création d'une « rente climatique » pour les gouvernements autoritaires qui s'engagent dans le greenwashing, par l'extraction à bas coûts des ressources minérales nécessaires à la transition énergétique ou par une « économie circulaire » qui se débarrasserait de ses déchets sur le continent. Plus largement, les dispositifs de « compensation carbone » ne doivent pas permettre aux plus gros émetteurs de réduire leurs engagements à bon compte.

- **Ne plus soutenir le développement de nouveaux projets d'extraction des énergies fossiles en Afrique et donc mettre un terme aux garanties exports** de BPI France sur l'ensemble des projets gaziers et pétroliers des entreprises françaises. Les derniers rapports du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) sont en effet très clairs : pour respecter ses engagements en matière de climat, la communauté internationale doit stopper dès aujourd'hui le développement de ces nouveaux projets.
- **Augmenter et orienter prioritairement les financements de la lutte contre le changement climatique vers les pays les plus pauvres**, en ne les concentrant pas seulement sur la réduction des émissions mais aussi pour l'adaptation au changement et la réparation des préjudices.



7

Assumer l'histoire de la France en Afrique pour déconstruire l'imaginaire colonial et post-colonial

Crédit : Pexels.com - Emmanuel Ikwegbu - 27 Juillet 2021

La culture coloniale, le racisme et le sexisme restent profondément ancrés au sein la société française, qui a le plus grand mal à regarder en face les violences qui jalonnent l'histoire des relations de la France avec l'Afrique. Les présidents François Hollande puis Emmanuel Macron ont ouvert la voie à la reconnaissance de certains de ces crimes coloniaux et post-coloniaux, ainsi qu'à une politique de restitution de biens culturels spoliés pendant la conquête coloniale. Mais les œuvres effectivement restituées restent trop peu nombreuses pour convaincre de la véritable volonté d'impulser une politique de restitution. Dans le même temps, de nouvelles dispositions législatives réduisent l'accès aux archives classées les plus sensibles, qui deviennent inaccessibles sans aucune limite de durée autre que celle que ces mêmes services décident. Les « déclassifications » au coup par coup, en fonction des impératifs politiques, ne permettent pas d'éclairer totalement les épisodes les plus troubles de cette histoire coloniale et post-coloniale.

Ces nouvelles restrictions d'accès entravent la recherche historique sur des sujets essentiels au débat public et à la compréhension des enjeux contemporains. Documenter, et finalement reconnaître, l'ampleur des crimes coloniaux et post-coloniaux est pourtant une nécessité pour déconstruire l'imaginaire colonial et réconcilier les mémoires des sociétés françaises et africaines. C'est aux historien·ne·s d'entreprendre ce chantier mémoriel, plus qu'à des commissions officielles, à la condition de leur en donner les moyens pratiques et financiers.

Permettre l'accès, sans restriction, à l'ensemble des archives publiques à l'issue du délai légal – en général cinquante ans – et déclarer un principe de dérogation générale à ce délai (sauf exceptions motivées) pour toutes les archives non classifiées qui concernent les relations entre la France et son « pré carré ». Pour ces dernières, faciliter la déclassification de toutes les archives qui ne sont pas directement liées à des opérations militaires extérieures.

**« C'EST AUX HISTORIEN·NE·S
D'ENTREPRENDRE CE
CHANTIER MÉMORIEL »**

-
- **Permettre l'accès, sans restriction, à l'ensemble des archives publiques à l'issue des délais légaux** – en général cinquante ans – et déclarer **un principe de dérogation générale à ces délais** pour toutes les archives non classifiées qui concernent les relations entre la France et l'Afrique. Faciliter leur déclassification lorsqu'elles ne sont pas directement liées à des opérations extérieures en cours.
 - **Donner aux chercheuses et aux chercheurs français·e·s et africain·e·s les moyens de confronter leurs travaux**, en multipliant les bourses de recherche, les échanges universitaires et en organisant le partage des archives que permet aujourd'hui leur numérisation.
 - **Mettre en œuvre les recommandations** du rapport de Felwine Sarr et Bénédicte Savoy, commandé par le Président de la République, sur la restitution du patrimoine culturel africain.



Hôtel Sahel Salle de
Tel: (+227) 20 73 24 31



TOURNONS LA PAGE

Contacts

Laurent Duarte

laurent.duarte@tournonslapage.org

Cette contribution du mouvement Tournons La Page (TLP) est issue d'entretiens réalisés en janvier-février 2022 avec une cinquantaine de représentant-e-s d'associations de solidarité internationale, de membres du réseau TLP, de chercheurs et de journalistes spécialistes du continent africain ou des relations entre la France et l'Afrique. Nous les remercions d'avoir partagé avec nous leurs analyses et leurs recommandations, qui ont largement inspiré ce document.

Coordination

Laurent Duarte, Olivier Blamangin

Ce document a été initié et soutenu par Open Society European Policy Institute, sous la coordination et supervision de Bram Dijkstra, « Senior Associate Policy Officer » sur les relations EU-Afrique.

Conception graphique

Bertrand Dejean

contact@bdejean.com
www.bdejean.com